

# Chastel-Nouvel

# **AU SOMMAIRE**

Édito (ρ.2)

Aménagement de l'aire de pique-nique (p.3)

Opérations prévention (p.3)

Lotissement de La Coumbe (p.4)

AEP Coulagnet (p.4)

Programme voirie 2023 (p.5)

Travaux en régie (p.5)

Commémoration du 11 novembre 1918 (p.6)

Les actions du CCAS (p.7)

Aménagement place Saint-Roch à Alteyrac (p.8)

Rénovation énergétique mairie (p.8)

Transfert compétence eau (p.9)

Rénovation énergétique des logements communaux (p.9)

Décorations de Noël (p.10)

Noël à la Maison d'Assistantes Maternelles (p.10)

Mémoires et légendes (p.11)

### Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal. L'équipe municipale et la commission communication ont toujours souhaité et œuvré pour que ce journal semestriel puisse être l'expression de nos forces vives, celles de nos associations et de l'action communale.

Suite à plusieurs doléances concernant les impôts locaux, je tiens à rappeler que le conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 12 avril 2023 pour le maintien des taux de la part communale sur le foncier bâti et non-bâti. L'augmentation que nous avons pu constater sur nos feuilles d'impôts est due à la réévaluation des bases (7,1 %) voulue par l'État au niveau national.

Au cours de l'année écoulée, plusieurs travaux de maintenance comme l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie, des réseaux, de l'aménagement de l'espace public... ont été réalisés. Certains de ces travaux indispensables pour le bon fonctionnement de notre collectivité ont pu être financés, en partie, par des programmes annuels proposés par le Conseil Départemental. C'est le cas pour la rénovation énergétique faite sur deux bâtiments communaux et pour la réfection de la voirie. Nos agents communaux y participent grandement en réalisant, en régie, une part importante de ces travaux grâce à leurs nombreuses compétences. J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel autant administratif que technique qui agit au quotidien pour le bien-être de tous.

Il arrive que l'on rencontre des imprévus car certains projets sont complexes, longs à mettre en œuvre et pas toujours exempts de mauvaises surprises, surtout depuis les crises successives que nous traversons. Malgré cela, nous espérons que l'année 2024 sera riche en réalisations. En effet, les diverses études et enquêtes publiques pour la réalisation d'un réseau d'eau potable sur le hameau de Coulagnet sont en phase finale, nous attendons l'arrêté préfectoral nous donnant autorisation de débuter les travaux. Le dossier pour la rénovation de la mairie est prêt, nous avons obtenu une partie du financement, nous espérons la réponse rapide d'un cofinanceur pour lancer l'opération. Ces deux chantiers sont économiquement très lourds à porter pour notre collectivité et au vu des augmentations des matières premières et des coûts liés à la construction, la prudence s'impose.

Le recensement réalisé en début d'année nous permet de constater avec joie que notre commune est forte d'une démographie positive, c'est un signe de bonne santé pour le dynamisme de notre village qui a eu la chance d'enregistrer, cette année, onze naissances et sept mariages. L'attractivité sur notre territoire est toujours présente et nous avons à cœur de la maintenir au travers de nos actions.

Pour les plus jeunes, nos deux écoles jouent un rôle essentiel dans notre commune. Avec la MAM, elles proposent un service de proximité et de qualité aux familles. Elles renforcent l'attractivité du Chastel-Nouvel. Les élus sont très vigilants pour que nos effectifs dans les deux écoles se maintiennent, ainsi, la réalisation de lotissements communaux et le projet de construction de trois logements supplémentaires permettront d'accueillir de nouvelles familles.

Nous avons la chance de vivre dans un village où il fait bon vivre, les diverses associations et leurs nombreux adhérents sont la preuve de l'activité de notre commune. Je tiens à les remercier pour toutes les actions menées tout au long de l'année.

Pour terminer cet édito, j'aurai une pensée particulière pour ceux qui nous ont quittés en 2023, mais aussi pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas. Au nom de la municipalité, je vous invite à passer d'agréables moments de fêtes et je vous adresse ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, tous mes vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année 2024.

Très cordialement,

# AMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE PIQUE-NIQUE

Depuis quelque temps, il y a de l'activité en face du multi-services. Une aire de pique-nique est en cours de réalisation sur cette parcelle acquise en 2021 par la commune.

Des frênes ont été coupés pour éclaircir la lisière du terrain permettant ainsi aux arbres restants de s'épanouir et à court terme de bien délimiter la zone. Cing tables seront installées et ombragées grâce à diverses essences d'arbres plantés cet automne. Des parterres composés de fleurs et de différentes plantations viendront agrémenter ce nouvel espace. Un enrochement, créé cet été, amorce un nouvel accès depuis le chemin existant et facilite le déplacement des piétons y compris des poussettes en toute sécurité. Un second chemin, d'une largeur plus importante, desservira les tables de pique-nique et sera également utilisé comme voie de service pour l'entretien courant. Ces deux chemins réalisés en arène granitique ne seront pas accessibles aux véhicules, le stationnement s'effectuera sur le parking du « Chastellois ».



À proximité de la borne camping-car et du multi-services, nul doute que ce nouvel aménagement engazonné, ombragé et fleuri amènera une dynamique à ce quartier, tout en proposant un lieu agréable aux personnes de passage.

# **OPÉRATIONS PRÉVENTION**



Le Chastel-Nouvel s'est affiché en rose et bleu pour lutter contre les cancers féminins et masculins.

### Octobre Rose - Novembre Bleu... Qu'est-ce que c'est?

Le mois d'octobre est désormais rose ! Rendez-vous incontournable de mobilisation nationale et internationale : professionnels de santé et associations sont rassemblés pour informer, sensibiliser et fédérer autour du cancer du sein.

Novembre Bleu, plus connu sous le nom de Movember, est quant à lui, le mois dédié à la sensibilisation au dépistage du cancer de la prostate et des testicules. Certains hommes relèvent le défi de se laisser pousser la moustache, en signe de solidarité.

Octobre Rose et Novembre Bleu mettent en lumière sur un mois, une campagne d'information sur le dépistage précoce et de lutte contre ces maladies qui touchent 1 personne sur 8.

Cette année, la municipalité a décidé de s'associer à cette cause. Pour l'occasion, la façade de la mairie s'est parée de rubans afin de sensibiliser un large public. Il est important de rappeler à chacun que le dépistage reste le meilleur moyen pour détecter au plus tôt la maladie et augmenter les chances de guérison.



## LOTISSEMENT DE LA COUMBE

L'aménagement du futur lotissement de La Coumbe a enfin pu être réalisé cet automne suite à l'avis favorable émis par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) sur le dossier « loi sur l'eau », déposé en 2022 par le cabinet de géomètre SOGEXFO. Le but était d'analyser et de traiter l'impact du rejet des eaux pluviales sur l'environnement.

Ce terrain, acheté en 2021, situé entre la RD 806 et le lotissement "Les Terrasses du Chastel" est composé de cinq lots dont quatre à la vente. La commune a un projet de construction de logements sur une parcelle.

L'appel d'offres a été publié le 30 mai 2023 pour un dépôt des offres avant le 30 juin. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 24 juillet pour analyser les quatre offres déposées et a décidé d'attribuer le marché public à l'entreprise COLAS, conformément au classement proposé par le cabinet SOGEXFO, pour un montant des travaux de 132 644,07 euros HT.

À noter l'inflation dans le domaine des travaux publics : le coût estimatif était de 106 207,62 euros HT soit une augmentation de 20 %.



Les travaux comprenaient la réalisation des différents réseaux secs et humides, d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'aménagement de la voirie.

Les terrains sont proposés à la vente au prix de 85 euros TTC le mètre carré, les réservations sont possibles auprès du secrétariat de la mairie.

# **AEP COULAGNET: CE N'EST PAS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE...**

Une réunion avec l'ARS et le bureau d'études RCI s'est tenue en mairie le 22 février 2023, au sujet du projet d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de Coulagnet. L'objectif était de définir les ajustements nécessaires suite aux prescriptions de l'hydrogéologue et d'établir les zones de Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) et de Périmètre de Protection Immédiate (PPI).

Une rencontre sur site en avril dernier, avec la DDT et RCI, a permis de faire le point sur les travaux prévus et de discuter des mesures compensatrices en matière de zones humides.

Afin de préparer au mieux l'enquête publique demandée par l'ARS concernant la distribution de l'eau, une réunion avec les propriétaires et exploitants a été organisée le 10 mai pour anticiper et répondre à de potentielles remarques. L'enquête publique a été réalisée à partir du 2 octobre pour une durée d'un mois. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable le 27 novembre 2023.

Une seconde enquête publique concernant le changement de zonage en assainissement collectif sera réalisée du 9 janvier au 9 février 2024 : une permanence se tiendra en mairie mardi 9 janvier matin et vendredi 9 février après-midi.

Le dossier sera ensuite présenté au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

Au vu de la lenteur du dossier et de la complexité des démarches, la préfecture a accordé une dérogation pour le maintien de la subvention DETR qui imposait le début des travaux dans les deux ans qui suivent son attribution. Nous espérons avoir l'arrêté préfectoral définitif pour pouvoir enfin commencer les travaux.

Alteyrac - Rue du Causse : Réfection de la chaussée Retour en images sur les réalisations inscrites dans le programme voirie 2023.





# TRAVAUX EN RÉGIE

### AMÉNAGEMENT DE LA PLACE SAINT-ROCH À ALTEYRAC

Les agents techniques ont réalisé l'ensemble des travaux nécessaires à cet aménagement : décaissement, construction d'un mur de soutènement et remblaiement. Le métier à ferrer a été déplacé et les pièces en bois, laissées volontairement en bois non traité, ont été installées. Les agents ont réalisé la délimitation matérielle des espaces verts avec la mise en place de bordures béton ainsi que l'installation d'une table de pique-nique. La pose de pavés en granit sur l'accès à la boîte aux lettres a précédé l'engazonnement et la plantation de végétaux.

### RÉALISATION DE L'AIRE DE PIQUE-NIQUE

L'ensemble des travaux de cet aménagement a été réalisé par les agents techniques (élagage, enrochement, préparation du terrain...).

### **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, les volets des logements de l'ancienne école et de la vicairie ont été remis en état. Des réparations ont été effectuées dans la salle de bain d'un appartement de l'ancienne mairie.

Suite à la réalisation d'une fresque par les enfants de L'Écoline, les agents ont fixé sur la façade de l'école les 4 panneaux qui la composent.

### **CHEMINS ET VOIES COMMUNALES**

D'importants travaux de remise en état ont été effectués sur le chemin du Caradet (jusqu'à la limite de La Colombèche) ainsi que sur le chemin de L'Azegado.



Ces travaux effectués en régie s'ajoutent à l'entretien général permanent : débroussaillage, entretien des espaces verts, entretien des captages, réparation de nids-de-poule, de fuites d'eau, entretien des routes et voies communales...

# COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918

C'est une commémoration un peu particulière qui s'est déroulée dimanche 12 novembre. À la demande de la directrice de L'Écoline, en lien avec le programme scolaire des CM, les élèves ont contribué à la cérémonie au

travers de différents temps.

Didier BRUNEL, le Maire et Joseph CAYROCHE, représentant des anciens combattants, ouvrent conjointement cette commémoration en rendant hommage à Bernard BORDES, Président de la FNACA, décédé le 3 octobre 2023. Une minute de silence est observée.

Joseph CAYROCHE, maître de cérémonie, entouré des anciens combattants, des élus, des élèves et des enseignants remercie l'assistance venue nombreuse saluer la mémoire des victimes de la Première Guerre mondiale. Il procède à la lecture du message de l'Union Fédérale des Anciens Combattants (UFAC) suivie du rappel des noms des 39 Chastellois tombés au Champ d'Honneur. La sonnerie « Aux morts » précède la Minute de silence.



Les autorités saluent et remercient les porte-drapeaux et le maire invite les participants à rejoindre la salle du conseil pour partager le vin d'honneur.

1er août 1944 début de la guerre et départ des hommes pour le Front : 80 Chastellois sont mobilisés sur une population de 640 habitants. Les femmes assurent la survie dans les hameaux et le ravitaillement des armées. Quatre ans plus tard, fin de la guerre, les hommes rentrent dans leurs foyers hormis 39 d'entre eux morts au Champ d'honneur. Novembre 1927, un panneau est posé dans l'église pour leur rendre hommage. En 1994, la municipalité fait ériger, aux abords de la mairie, un Monument du Souvenir en hommage aux Anciens Combattants.

### **BERNARD BORDES**

Bernard BORDES, né le 7 février 1936 à Agen, intègre l'École Normale de Mende et officie en qualité d'instituteur de 1954 à 1991. Incorporé en 1959, départ pour l'Algérie en 1960, il est de retour dans ses foyers en 1961.



Engagé auprès de la FNACA depuis 1970, jusqu'à en être le président départemental, il a également été président de la région Languedoc-Roussillon et vice-président de la Fédération Nationale.

Maire adjoint du Chastel-Nouvel de 1989 à 1995 et maître de cérémonie des commémorations pendant de nombreuses années, monsieur BORDES est décédé le 3 octobre 2023.

La parole est ensuite donnée aux élèves pour la lecture d'extraits de lettres écrites par un « Poilu Lozérien », Jean-Pierre Augustin ASTRUC, à sa famille. Après le dépôt de gerbe par le Maire, accompagné de Patrice SAINT-LÉGER, conseiller départemental, de Gilles BON, ancien combattant et de deux enfants, le groupe d'élèves entonne l'Hymne National.



Une exposition des Archives Départementales, réservée par L'Écoline et installée en mairie, permet à tous de parcourir autrement cette dure période, grâce aux images, photos et textes répartis en 13 panneaux. Cette exposition, au-delà des commémorations rendant hommage aux Anciens Combattants des différentes guerres, est un élément important dans la transmission du souvenir et du devoir de mémoire qui incombe à tous les citoyens. Les Anciens Combattants se sont battus avec courage et abnégation pour un idéal de paix, de liberté et de fraternité.

En accord avec L'Écoline, l'exposition est restée disponible jusqu'au 23 novembre aux heures d'ouverture de la mairie.

### LE REPAS DES AÎNÉS

C'est le dimanche 26 novembre que s'est déroulé le repas offert par le CCAS aux aînés résidant sur la commune, âgés de plus de 65 ans. Il s'agit du rendez-vous incontournable de l'automne, propice au rassemblement, au partage et à la convivialité. Monsieur le Maire, dans son mot d'accueil, a souhaité avoir une pensée pour ceux qui n'ont pas pu participer à cette rencontre, et a également honoré la mémoire des personnes disparues dans le courant de l'année. Un clin d'œil a été fait à notre doyenne Maria BONNET avec un joli bouquet de fleurs.



Soixante-quatorze personnes se retrouvées à salle sont la intergénérationnelle afin de partager un apéritif préparé par Le Chastellois et d'apprécier excellent repas aux bonnes saveurs accompagné d'un petit verre de vin, confectionné et servi par le Traiteur de Vos Envies. Pour certains, quelques pas de danse au rythme du groupe de la Bourreio de Mende ont terminé cet après-midi dans la bonne humeur. Chaque convive a pu déguster ou repartir avec son ballotin de chocolats de Jeff de Bruges.

#### LE CADEAU D'ANNIVERSAIRE

Cette année, nos aînés âgés de 80 ans et plus ont reçu, le mois de leur anniversaire, une corbeille garnie de produits locaux, lors d'une visite de membres du CCAS. Au-delà du cadeau, cette rencontre est un moment de partage très appréciée par tous et qui permet, pour certains, de rompre l'isolement et la solitude.



# Matako ( ) PONJON ( ) PONJON

### LE SPECTACLE DE NOËL

Ce mercredi 20 décembre, à 15 heures, à la salle intergénérationnelle, aura lieu, pour la troisième fois consécutive, le spectacle de Noël offert aux enfants par le CCAS. La Compagnie « Un, Deux, Trois... Soleils! » fera le show avec une pièce de théâtre clownesque et poétique: « C'est pas fini! ».

C'est l'histoire d'Albertine et Félicien ou comment deux employés de service qui viennent là pour tout ranger après le spectacle, prennent possession d'une scène, en usurpateurs, et en font leur propre terrain de jeu... ».

L'après-midi se clôturera autour d'un goûter.

### LA VENTE DE BOIS

De récents élagages faits sur notre commune ont permis une nouvelle vente de bois de chauffage, en août dernier. Ce sont 34 stères qui ont été vendus et la somme recueillie s'élève à 1.530 euros, reversée en intégralité au profit du Centre Communal d'Action Sociale.

# AMÉNAGEMENT PLACE SAINT-ROCH À ALTEYRAC

Comme indiqué dans le précédent bulletin municipal, les travaux d'aménagement de la place se sont poursuivis cet été.

Un mur de soutènement a été bâti pour combler la parcelle achetée et rattraper le niveau de la route pour créer trois nouvelles places de parking. Le métier à ferrer a été déplacé pour offrir des stationnements supplémentaires. Toujours avec la volonté de préserver l'esprit campagne offert par notre commune et de répondre aux préoccupations actuelles liées aux enjeux climatiques en limitant les îlots de chaleur, il a été décidé de créer un espace vert à l'entrée de la place. Différents végétaux nécessitant peu d'eau pour leur entretien ont été plantés.

Dans ce même îlot, le métier à ferrer restauré a trouvé son nouvel emplacement. Grâce aux dons de bois et à l'investissement bénévole de Chastellois, la réalisation et le remplacement des pièces en bois ont pu être effectués. Un remerciement particulier à Christian DELON pour la taille du joug. Le sol traité en arène granitique finalise cet aménagement et permet ainsi de limiter l'artificialisation des sols.





Une table de pique-nique a été installée, pour permettre dans les années à venir, de profiter d'un moment de détente à l'ombre d'un prunus, fraîchement planté, dans un nouvel espace engazonné.

L'ensemble de cet aménagement a pu être réalisé grâce au travail de nos agents techniques.

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MAIRIE

Depuis plusieurs années, la municipalité avait pour projet la rénovation de la mairie, cependant, les travaux déjà engagés sur notre commune ne nous ont pas permis de nous inscrire dans cette dynamique.

Dans le cadre du plan "France Relance", la Préfecture a sollicité les collectivités, en 2020, afin d'élaborer des dossiers de travaux structurants. Une des priorités était donnée aux projets permettant l'amélioration des locaux pour diminuer la consommation énergétique. La situation actuelle, avec l'explosion du coût de l'énergie, nous a amené à relancer ce projet.

Après un bilan énergétique, le bâtiment de la mairie a été classé E soit « très énergivore ». L'agencement intérieur ne correspond plus aux besoins, ni aux normes en vigueur et les conditions d'accueil du public ne sont plus optimales. La municipalité travaille sur ce dossier avec l'architecte Stéphane BESSIERE et le CAUE. Les travaux auront pour objectifs d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment et de réaménager l'espace. Après échange avec les responsables de La Poste, l'Agence Postale Communale sera intégrée au secrétariat de mairie, permettant d'élargir les horaires d'ouverture. Des demandes de subventions ont été déposées pour finaliser le plan de financement.



De façon similaire au transfert de la compétence assainissement aux Communautés de Communes, obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le transfert de la compétence eau était, lui aussi, obligatoire à cette même date. Dans un premier temps, il a été rejeté par certaines communes de la Communauté de Communes Randon-Margeride, dont celle du Chastel-Nouvel par délibération en date du 20 septembre 2018. Suite à ces délibérations, les élus ont fait le choix de ne transférer que l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de reporter le transfert obligatoire de l'eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Plus aucun recours n'étant autorisé, le transfert de l'eau à la Communauté de Communes Randon-Margeride sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Vous trouverez ci-dessous le détail des articles de loi et des échéances :

- L'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), attribuait à titre obligatoire, les compétences eau et assainissement aux communautés de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- La loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement, a permis d'aménager ensuite les modalités de ce transfert sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

Une étude technique et financière, préalable au transfert de cette compétence, a été engagée par la Communauté de Communes Randon-Margeride. L'étude a pour objectif de définir les modalités et les conséquences administratives, financières, techniques, juridiques et humaines du transfert de compétence eau potable des communes à la Communauté de Communes.

Nous vous informerons des suites données à ce dossier que nous savons sensible pour tous.

# RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX

La municipalité a décidé de déposer un dossier pour la rénovation énergétique des logements communaux de la vicairie et de l'ancienne mairie. Dans le cadre des contrats territoriaux 2023 portés par le Département, les collectivités peuvent bénéficier d'une subvention annuelle, hors enveloppe, pour des projets allant de 5 000 à 50 000 euros.

Une demande de subvention au Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT) a été déposée début janvier pour la rénovation des menuiseries extérieures de ces deux logements. Le montant de ces travaux s'élève à 24 840 euros HT.

Une subvention du FRAT a été accordée à hauteur de 6.793 euros. L'entreprise Menuiserie Imbert a été retenue, les travaux ont été réalisés courant novembre.





# **DÉCORATIONS DE NOËL**



En ce mois de décembre, notre commune est habillée aux couleurs de l'hiver. Les fêtes approchent, les figurines, mises en scène et peintes par les enfants la saison dernière, sont disposées à l'entrée des hameaux. Elles viennent compléter l'installation des sapins de Noël.

À Alteyrac et à La Fagette, une traversée de route lumineuse a été réalisée grâce à l'achat de flocons de neige pour mettre à profit des guirlandes offertes l'an dernier par notre fournisseur.

Au carrefour de la Destourbe, cette année, ce sont des panneaux avec le nom des 11 hameaux (Alteyrac, Aspres, Asprette, Les Besses, La Brageresse, Coulagnet, Le Crouzet, La Fagette, La Gaugne, Le Paillou, Villeneuve) que les enfants des deux écoles et de la MAM ont décorés. Cela leur a permis de percevoir l'étendue de la commune.

Les enfants accueillis au domicile des deux assistantes maternelles du Chastel ont confectionné de nouvelles boules pour décorer les sapins de Noël.

La découverte de la scène, résultat de leur investissement, a été organisée le 8 décembre avec les enfants, en présence de monsieur le Maire, d'élus et des équipes enseignantes. Cette inauguration s'est poursuivie autour d'un goûter offert par la municipalité.

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.



La Fagette

# Noël à la Maison d'Assistantes Maternelles



À l'approche des fêtes de fin d'année, les quatre assistantes maternelles de la MAM « Les Boutons d'Or », portée par l'association « Les Pitchounets du Chastel », ont organisé un goûter de Noël, vendredi 15 décembre, dans leurs locaux, pour tous les enfants ainsi que leurs familles.

Actuellement, 22 enfants sont accueillis par Ana, Anne-Sophie, Céline et Huguette.

Sous les yeux émerveillés des tout-petits accompagnés des familles venues nombreuses, le Père Noël a apporté des cadeaux. Ils ont eu la joie de découvrir de nouveaux jouets qui viendront compléter ceux déjà mis à leur disposition.

Cette manifestation fut un vrai moment de convivialité et de rencontre entre les parents, les assistantes maternelles, les membres de l'association, les élus, les directrices des deux écoles de la commune et les enfants.

Chaque pitchounet est reparti avec un petit présent personnalisé.

### L'ÉGLISE SAINT-GERVAIS ET SAINT-PROTAIS

L'église du Chastel-Nouvel située au cœur du village a été construite en 1874.

Une chapelle datée du Moyen-Âge, proche du fort, a été détruite lors des Guerres de religion. L'église Saint-Dominique a été construite à l'initiative du Chapitre en 1605. Cette dernière était implantée à l'arrière du bâtiment accueillant la bibliothèque (ancien presbytère) et de l'espace vert aménagé (ancien cimetière). C'est en 1860 que la décision de principe de construction d'une nouvelle église fut prise par les fidèles de la paroisse du Chastel. Plusieurs appels à souscription auprès des paroissiens, l'octroi de subventions et un emprunt ont permis de commencer les travaux. Le procèsverbal d'adjudication, écrit sur un parchemin, a été déposé dans une boîte en plomb dans la première pierre à droite de la porte d'entrée.

Son architecture présente les caractéristiques des reconstructions réalisées par les architectes diocésains à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'église est composée d'une nef de trois travées avec deux chapelles latérales disposées en croisillon (plan en croix latine) et d'une abside à cinq pans. L'édifice est voûté d'ogives sur cul-de-lampe. Le clocher carré à flèche porte des baies géminées d'imitation gothique.



Nous pouvons voir sur la façade, une niche en pierre calcaire sculptée qui abrite une vierge en terre cuite. De part et d'autre de la Vierge, on peut lire sur des écussons les initiales de Saint-Gervais et de Saint-Protais, patrons de la paroisse.



À l'intérieur de l'église, l'autel principal et les deux autels des chapelles ainsi que le baptistère en terre cuite ont été posés en 1875. Le chemin de croix installé en 1875 dans l'ancienne église Saint-Dominique a été transféré dans la nouvelle en 1877. En 1903, des vitraux gothiques avec médaillons ont été placés à toutes les fenêtres. La plupart des statues ont été achetées. Un tableau, daté de 1849 et signé Laget représente la Vierge donnant le rosaire à Saint-Dominique et l'enfant Jésus tend le scapulaire (objet de dévotion) à Saint-Simon. Cette composition pyramidale pousse le regard vers la vierge et l'enfant baignés dans un halo de lumière. On peut voir, à leurs pieds, le chien et le globe crucifère (symbole d'autorité) ainsi qu'un livre. En 1927, un panneau en bois d'ormeau, œuvre d'un menuisier du Chastel-Nouvel, a été inauguré à la mémoire des 39 Chastellois morts à la guerre de 1914-1918.

Des aménagements ont eu lieu en 1985 avec le remplacement de l'autel par une ancienne meule de moulin à grains suite à des travaux de réfection de la peinture des murs intérieurs de l'église. À cette occasion, la chaire installée dans la nef a été déplacée au chœur. En 1986, le crépi de l'église a été refait et le clocher, en mauvais état, a été reconstruit en 1988/89.

Cet édifice fait l'objet d'un entretien régulier et d'améliorations nécessaires pour le confort et la préservation du patrimoine communal bâti.

Références : La croix, la faux et le fusil autrefois en Margeride de Marcel Durand, consultable à la Bibliothèque municipale ; Pays d'Art et d'Histoire : visites nocturnes.

## HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Secrétariat de Mairie: lundi - mardi - vendredi: 8h – 12h & 14h – 17h et mercredi – jeudi: 8h – 12h.

**Bibliothèque municipale :** lundi : 14h - 16h30, mercredi : 10h - 11h30 et 17h - 18h30, samedi : 10h - 12h.

Agence Postale communale: lundi et jeudi: 15h – 16h30, mardi et vendredi: 8h – 10h45,

mercredi: 14h - 18h.

Permanence de Monsieur le maire : tous les vendredis : 14h – 18h.

### **OBLIGATIONS DES RIVERAINS**

Les administrés ont l'obligation d'entretenir les trottoirs et accotements devant leur habitation. Sur toutes les voies qui longent leurs propriétés, les riverains sont tenus responsables du déneigement, du débroussaillage, de la taille des arbres et de l'entretien des haies qui ne doivent pas dépasser sur le domaine public.

# Animations saison culturelle 1<sup>ER</sup> semestre 2024



# ÉTAT CIVIL

Décès

Denys TICHIT (85 ans)

Bernard BORDES (87 ans)

Anne-Marie BONNAL (69 ans)

### Naissances

04 juillet :

Sayana LOPEZ

08 août :

Clémence COUDERC

01 septembre :

Chloé GRANIER

15 octobre :

Charlotte SALMON

09 novembre:

Jules MAURIN MANCIP

20 novembre:

Louna ALMERAS MAURIN

03 décembre : Victoire PONGY

... Nos joies

### MARIAGES

22 juillet:

Marie-Paule BOREL

& Bruno ALBOUY

29 juillet:

Anaïs RUIZ

& Bastien MÉJEAN

26 août :

Isabelle SAUVAYRE

& Martial ROUX

2 septembre :

Prisca MILOUNGUI-POUDI

& Florian CASANOVA

... Nos félicitations